



"BÂTIR ENSEMBLE"

PROVINCE DU QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, tenue en présentiel, le mardi 05 avril 2022, à 19h30.

Sont présent(e)s : Madame Marie-Hélène Pilote, messieurs Guy Boivin, Serge A. Lavoie, Christian Nadeau, Jean-François Mayrand formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Talbot, maire.

Sont également présent(e)s : Mesdames Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe et Lili Harbour, adjointe à la direction et monsieur Vincent Lapointe, Responsable des travaux publics.

1. Ouverture de la séance

Constatant le quorum, monsieur Alain Talbot, maire, déclare la séance régulière ouverte à 19h30.

2022-04-05-01 NOMINATION DE LA SECRÉTAIRE DE RÉUNION

Il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu de nommer mesdames Claudette Aubé et Lili Harbour comme secrétaire de réunion. À l'unanimité des conseillers présents.

3. Période de questions sur le fonctionnement

La réunion se tient en présentiel tout en respectant les consignes sanitaires en vigueur. Les résident(e)s qui désirent y assister peuvent le faire. S'il y a des questions, elles doivent être posées à la période de questions prévues à la fin de la séance. La période de question n'engage pas de conversations entre les membres du conseil municipal et les citoyens. Les questions peuvent être répondues séance tenante ou demander une réponse à une date ultérieure.

2022-03-01-02 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance régulière
2. Nomination de la secrétaire de réunion
3. Période de questions sur le fonctionnement
4. Lecture et approbation de l'ordre du jour
5. Adoption des procès-verbaux :
 - 5.1 Séance régulière du 01 mars 2022
 - 5.2 Séance spéciale du 09 mars 2022
 - 5.3 Séance spéciale du 21 mars 2022
6. Lecture et approbation des comptes
7. Correspondance
 - a) Avis sur l'isolement de certains aînés avec la pandémie
8. Administratif
 - a) Dossier CPTAQ : Ressources Environnement sablière/gravière
 - b) Audit de conformité – Transmission des rapports financiers
 - c) Règlement modifiant le règlement de zonage 02-90 : 2^{ème} projet
 - d) Mandat pour l'application du règlement des animaux
 - e) Révision des taux de déplacements
 - f) Ajustement des salaires
9. Incendie
 - a) Entente particulière en matière d'entraide lors d'incendie
 - b) Taux de la rémunération pour la formation et le travail en caserne

- c) Adoption du rapport d'activité annuel de la Sécurité incendie
- d) Dossier de prévention incendie : demande d'aide financière
- e) Mandat pour l'administration d'un service de prévention régional et l'ajout d'un préventionniste au sein de l'organisation

10. Voirie

- a) Suivi des travaux de la voirie
- b) Offre d'emploi pour : Aide à la voirie
- c) Programme d'aide PPACE
- d) Offre de services professionnels en ingénierie : surface 3^{ème} Rang
- e) Ponceau 5^{ème} Rang

11. Eau potable

- a) Suivi de la rencontre avec le technicien
- b) Suivi de la demande de qualification professionnelle : document signé

12. Eaux usées

13. Loisirs

- a) Demande d'autorisation Tournoi de baseball 2022
- b) 1^{er} appel à projets majeur en santé durable
- c) Réfection patinoire
- d) Rapport de la visite de la MMQ
- e) URLS : Résumé de la demande

14. Plan d'action avenir et développement de la municipalité

- a) Comité de Développement

15. Résolutions diverses

- a) Weed Man
- b) TisséSerrés :pétaque - billard
- c) Ajout d'une action concernant les espaces extérieurs et bâtiments au plan d'action de la politique des aînés (MADA)
- d) Demande de plants d'arbres gratuits
- e) Serres du Canton
- f) Demande de soutien financier : le Re-Lait Montmagny-l'Islet
- g) Offre de services avec Escouade Canine
- h) Demande de Festival en Fête

15. Varia ouvert

- a) CAPCHA
- b) Éoliennes
- c) Grosses vidanges

16. Période de questions

17. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Jean-François Mayrand, appuyé par madame Marie-Hélène Pilote et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

À l'unanimité des conseillers présents.

5. Adoption des procès-verbaux

2022-04-05-03 SÉANCE RÉGULIÈRE DU 01 mars 2022

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Jean-François Mayrand et résolu d'adopter les résolutions contenues dans le procès-verbal de la séance régulière du 01 mars 2022.

À l'unanimité des conseillers présents.

2022-04-05-04 SÉANCE SPÉCIALE DU 09 mars 2022

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu d'adopter les résolutions contenues dans le procès-verbal de la séance spéciale du 09 mars 2022.

À l'unanimité des conseillers présents.

2022-04-05-05 SÉANCE SPÉCIALE DU 21 mars 2022

Il est proposé par madame Marie-Hélène Pilote, appuyé par monsieur Jean-François Mayrand et résolu d'adopter les résolutions contenues dans le procès-verbal de la séance spéciale du 21 mars 2022.

À l'unanimité des conseillers présents.

2022-04-05-06 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE la liste des chèques a été détaillée devant l'assistance;

Il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par monsieur Jean-François Mayrand et résolu d'autoriser le paiement de ces comptes au montant de \$ 199,343.14.

À l'unanimité des conseillers présents.

Je, Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites à la résolution 2022-04-05-06.



Claudette Aubé

7. Correspondance

a) Avis sur l'isolement de certains aînés avec la pandémie

Présentation de la Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches (TCA-CA) de l'avis sur l'isolement de certains aînés avec la pandémie. Il s'agit de recommandations et d'informations pour le mieux-être des aînés.

8. Administratif

2022-04-05-07 RESSOURCES ENVIRONNEMENT : GRAVIÈRE/SABLIÈRE

CONSIDÉRANT la demande faite par le propriétaire des lots 5 761 040 et 5 761 041 au cadastre du Québec, 2968 1608 Québec inc. dans le but d'obtenir l'autorisation de la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'utiliser le terrain susmentionné pour un usage autre que l'agriculture, tel que décrit sur le formulaire de la demande datée du 26 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QU' une gravière/sablière a été exploitée sur ce site depuis plus de 40 ans et qu'à l'entrée en vigueur du décret de la zone agricole dans ce secteur, une partie du secteur exploité aujourd'hui était déjà en exploitation avec reconnaissance des droits acquis;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à régulariser la balance de la superficie actuellement exploitée;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande d'autorisation couvre environ 4.9 ha pour l'aire d'exploitation et que le chemin d'accès est reconnu par la Commission comme bénéficiant de droits acquis;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole que l'on retrouve sur ces lots est de classes 4 et 5, soit des sols qui comportent des facteurs limitatifs très sérieux;

CONSIDÉRANT QU' il n'y ait pas d'impacts anticipés négatifs sur les activités agricoles existantes, sur le développement de ces activités agricoles ou sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

CONSIDÉRANT la demande conforme à la réglementation municipale;

Il est proposé par madame Marie-Hélène Pilote, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu que la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy recommande positivement la demande du propriétaire des lots 5 761 040 et 5 7610 041 à la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec (CPTAQ).

À l'unanimité des conseillers présents.

2022-04-05-08 AUDIT DE CONFORMITÉ – TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS

CONSIDÉRANT la version définitive du rapport d'audit;

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu d'officialiser le dépôt de l'Audit de conformité – Transmission des rapports financiers et de transmettre le document à l'adresse audit.transmission.rf@cmq.gouv.qc.ca.

À l'unanimité des conseillers présents.

2022-04-05-09 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 02-90 : 2^{ème} PROJET

RÈGLEMENT No 2022-03

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 02-90 AFIN DE CRÉER LA ZONE ReM.2, DE PRÉCISER LES USAGES, LES NORMES D'IMPLANTATION ET LES NORMES SPÉCIALES DU BÂTIEMNT PRINCIPAL

Avis de motion : 2021-08-09
Premier projet : 2022-03-09
Second projet : 2022-04-05
Adoption :
MRC :
Publication :

CONSIDÉRANT QUE plusieurs habitations de quatre (4) logements et de huit (8) logements sont actuellement implantés dans la zone CbMP.1;

CONSIDÉRANT QUE les usages «quatre (4) logements» et «six (6) à huit (8) logements» ne sont pas autorisés dans la zone CbMP.1;

CONSIDÉRANT QUE Vivre en ville, à la suite d'un mandat de réflexion urbanistique sur le développement de la municipalité, suggère une densification près du bureau municipal et à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, soit près des habitations en question;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'une nouvelle zone autorisant une densité d'habitation plus élevée ainsi que l'ajout d'usages habitation dans la zone CbMP.1 permettraient de régulariser la situation des usages non-conformes et par le fait même, d'entamer une partie de la vision de développement urbain proposée par Vivre en Ville;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des pouvoirs que lui confère la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* L.R.Q., c.A-19.1, la Municipalité peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné à une séance de ce conseil tenue le 09 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a été soumis à la consultation

écrite du 11 mars 2022 au 28 mars 2022 en remplacement de l'assemblée publique de consultation;

CONSIDÉRANT QU' aucune question ou commentaire n'est parvenu à la municipalité par la poste ou par courriel;

CONSIDÉRANT QU' une copie de présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil deux (2) jours avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE le membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

CONSIDÉRANT QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par monsieur Jean-François Mayrand et unanimement résolu par les conseillers que le second projet de règlement intitulé «MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 02-90 AFIN DE CRÉER LA ZONE ReM.2, DE PRÉCISER LES USAGES, LES NORMES D'IMPLANTATION ET LES NORMES SPÉCIALES DU BÂTIMENT PRINCIPAL» soit adopté et qui décrète ce qui suit :

CHAPITRE 1

DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

ARTICLE 1.1 TITRE ET NUMÉRO DU RÈGLEMENT

Le règlement numéro 2022-03 porte le titre de «MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 02-90 AFIN DE CRÉER LA ZONE ReM.2, DE PRÉCISER LES USAGES, LES NORMES D'IMPLANTATION ET LES NORMES SPÉCIALES DU BÂTIMENT PRINCIPAL»

ARTICLE 1.2 PRÉAMBULE ET ANNEXES

Le préambule et les annexes du présent règlement en font partie intégrante;

ARTICLE 1.3 OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but de modifier le règlement de zonage numéro 02-90 afin de :

- Créer la zone ReM.2;
- Modifier la zone CbMP.1;
- Supprimer la zone CcM.4;
- Préciser les usages, les normes d'implantation et les normes spéciales du bâtiment principal dans la nouvelle zone ReM.2;
- Autoriser, dans la zone CbMP.1, l'usage habitation «quatre (4) logements»;

ARTICLE 1.4 TERRITOIRE D'APPLICATION

Le présent règlement s'applique sur l'ensemble du territoire sous juridiction de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy;

CHAPITRE 2

MODIFICATION APPORTÉE AU PLAN DE ZONAGE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 02-90

ARTICLE 2.1 AMENDEMENT À L'ARTICLE 4.3 – PLAN DE ZONAGE

Le plan de zonage prévu à l'article 4.3 du règlement de zonage No 02-90 est amendé par :

1. La création de la zone ReM.1 en y intégrant une

partie de la zone CbMp.1, une partie de la zone Ab.1 et complètement la zone CcM.4;

2. La suppression de la zone CcM.4;

le tout comme il est illustré aux croquis joints au présent règlement, indiquant le zonage avant et après la modification, et identifiés «Annexe A».

CHAPITRE 3

MODIFICATION APPORTÉE À LA GRILLE DES USAGES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE No 02-90

ARTICLE 3.1 AMENDEMENT À L'ARTICLE 4.6. – GRILLE DES USAGES – AJOUT ZONE ReM.2

La grille des usages permis, à laquelle réfère l'article 4.6. du règlement de zonage No 02-90 est modifiée de manière à ajouter les usages, les normes d'implantation et les normes spéciales du bâtiment principal pour la zone ReM.2, le tout étant illustré au document joint au présent règlement et identifié «Annexe B»

2022-04-05-10 MANDAT POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DES ANIMAUX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy désire mandater un organisme afin d'appliquer en tout ou en partie son Règlement sur les animaux;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service avec Escouade canine MRC 2017 offre une option clé en main, auquel cas la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy s'engage à payer un taux horaire de \$ 89.95 avec un minimum de trois (3) heures lors de la cueillette d'un animal et ce, pour la période débutant à la date de l'adoption de la résolution du Conseil municipal jusqu'au 31 décembre 2022;

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par madame Marie-Hélène Pilote et résolu : D'autoriser la greffière-trésorière à signer une entente avec l'organisme Escouade canine MRC 2017 au taux horaire de \$ 89.95 pour la période débutant à la date d'adoption de la résolution du Conseil municipal et jusqu'au 31 décembre 2022.

De nommer l'Escouade canine MRC 2017 à titre de personne désignée dans le Règlement sur les animaux afin d'appliquer les dispositions concernant les chiens potentiellement dangereux.

De transmettre cette copie de la présente résolution à Escouade canine MRC 2017 et aux inspecteurs municipaux.

À l'unanimité des conseillers présents.

2022-04-05-11 RÉVISION DES TAUX DE DÉPLACEMENTS

CONSIDÉRANT l'augmentation du coût de l'essence;

Il est proposé par monsieur Jean-François Mayrand, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu de majorer le taux de déplacement des employés à .55¢ kilométrage.

À l'unanimité des conseillers présents.

2022-04-05-12 AJUSTEMENT DES SALAIRES

Il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par madame Marie-Hélène Pilote et résolu d'ajuster les salaires des employés selon les ententes conclues avec les employés.

À la majorité des conseillers présents. 4 Pour 1 Contre

9. Incendie

a) Rapport annuel des activités

Le directeur du Service des Incendies de la municipalité nous a fait parvenir la sortie de chaque pompier ainsi qu'un rapport détaillé suivant :

Il y a eu 23 entraides avec les municipalités avoisinantes :

- Saint-Philémon : 10
- Notre-Dame-du-Rosaire : 6
- Sainte-Euphémie : 5
- Sainte-Apolline : 2
-

Il y a eu 20 appels et 1 activité :

- Alarmes : 7
- Cheminées : 3
- Feu de bâtiment : 1
- Vérification : 1
- Installations électriques : 4 (Hydro-Québec)
- Accidents de la route : 4

2022-04-05-13 RÉAJUSTEMENT DES MONTANTS DÛ À LA HAUSSE DU PRIX DE L'ESSENCE

CONSIDÉRANT l'inflation du prix de l'essence;

CONSIDÉRANT QUE les montants accordés pour les appels des Premiers Répondants n'ont pas été majorés depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire garder un service optimal des Premiers Répondants;

Il est proposé par monsieur Jean-François Mayrand, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu d'accorder un montant de \$ 40,00/heure par membre à chaque intervention. À la majorité des conseillers présents : 4 Pour 1 Abstention

2022-04-05-14 OFFRE DE SERVICES : PINCES DE DÉSINCARCÉRATION

Une demande d'offre de service pour la désincarcération aux municipalités avoisinantes a été proposé par monsieur Ludger Blais-Talbot.

Il est proposé par madame Marie-Hélène Pilote, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu d'envoyer une lettre offrant le service pour la désincarcération aux municipalités suivantes : Sainte-Apolline, Saint-Fabien-de-Panet et la Régie inter municipale de Bellechasse.

À l'unanimité des conseillers présents.

2022-04-05-15 ENTENTE DE TARIFICATION SAINTE-APOLLINE

À la suite de l'entente de facturation entre la municipalité de Sainte-Apolline-de Patton et Saint-Paul-de-Montminy, il est proposé par monsieur Jean-François Mayrand, appuyé par madame Marie-Hélène Pilote et résolu de procéder à une facturation uniforme pour les services d'entraide en incendie. La facturation se fera avec les taux annuels décrétés par la MRC de Montmagny.

À l'unanimité des conseillers présents.

2022-04-05-16 MANDAT POUR L'ADMINISTRATION D'UN SERVICE DE PRÉVENTION RÉGIONAL ET L'AJOUT D'UN PRÉVENTIONNISTE AU SEIN DE L'ORGANISATION

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC de Montmagny désirent présenter un projet commun pour l'administration d'un service de prévention régional et l'ajout d'un préventionniste dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Guy Boivin appuyé par monsieur Jean-François Mayrand et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy s'engage à participer au projet commun pour l'administration d'un service de prévention régional et l'ajout d'un préventionniste et à assumer une partie des coûts;

Le conseil de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Le conseil de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy nomme la Ville de Montmagny organisme responsable du projet;
À l'unanimité des conseillers présents.

10. Voirie

a) Suivi des travaux de la voirie

Avec l'arrivée du printemps et la fonte des neiges, il y a beaucoup de drains à dégeler (trous d'égout) et de l'eau qui s'accumule dans les rangs et sur les routes. De plus, les nids de poule reviennent. Une demande de soumission pour de l'asphalte froide sera demandée et des poteaux rouges seront posés aux endroits problématiques.

b) Offre d'emploi pour : Aide à la voirie

Une offre d'emploi pour de l'aide à la voirie sera affichée sur notre site internet, sur la page de la municipalité ainsi que par publipostage.

c) Programme d'aide PPACE

Il s'agit d'informations reçues au sujet des exigences du ministère pour l'octroi d'une aide financière accordée pour l'amélioration ou la construction de routes municipales. À noter que les activités d'entretien ne sont pas couvertes par ce volet.
À suivre.

2022-04-05-17 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE : SURFACE 3^{ème} RANG

CONSIDÉRANT QUE les services d'un ingénieur sont requis pour des travaux de traitement de surface sur le 3^{ème} Rang;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service pour des services professionnels en génie civil seront fournis à l'heure, au taux de \$ 95.00/heure, les déplacements, si requis, seront facturés au même taux avec un surplus de ¢.50/km;

CONSIDÉRANT QUE ces services comprennent essentiellement les points suivants : Révision des plans et données concernant les conditions en place. Collecte de l'information pertinente à la réalisation du projet. Analyse des données et élaboration d'une solution. Préparation de plans, devis et estimation détaillée;

CONSIDÉRANT QUE ces services sont exclus et seront facturés en surplus : Visite et relevé supplémentaire. Étude géotechnique. Étude écologique et évaluation environnementale. Demande de certificat d'autorisation en vertu de l'Article 22 de la LQE. Surveillance lors de la réalisation des travaux. Émettre une attestation de conformité de la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le budget est d'environ \$ 3,800.00;

CONSIDÉRANT QUE le délai de livraison des plans sera discuté avec le technicien en génie civil, monsieur Jonathan Proulx;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de services professionnels expire après 90 jours;

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé de monsieur Christian Nadeau et résolu d'accepter cette offre de services professionnels pour le traitement de surface du 3^{ème} Rang.

À l'unanimité des conseillers présents.

e) Ponceau 5^{ème} Rang

Il s'agit du remplacement du ponceau dans le 5^{ème} Rang. CIMA+ doit nous faire parvenir une estimation des coûts et aussi une date pour le début des travaux.

À suivre.

11. Eau potable

a) Rapport du suivi des tâches du technicien en opération des eaux

Le technicien en opération des eaux a été rencontré. Il a été question du chauffage, de la clef USB pour les eaux usées et du surplus d'eau utilisé lors d'incendie.

b) Examen : en attente

Toujours aucune date de prévue pour l'examen.

c) Projet commun pour assister l'opérateur

Il s'agit de mettre en branle un projet afin de trouver quelqu'un pour assister le technicien et que celui-ci soit en mesure d'être remplacé pendant les vacances, les congés fériés et en prévision de son départ (retraite).

12. Eaux usées

Rien à signaler.

13. Loisirs

2022-04-05-18 DEMANDE D'AUTORISATION TOURNOI DE BASEBALL 2022

CONSIDÉRANT la demande de l'organisateur du tournoi de balle molle qui nous demande notre aide et notre accord pour l'édition numéro deux (2) qui se tiendra le samedi 13 août 2022;

CONSIDÉRANT la présence de huit (8) équipes;

CONSIDÉRANT la tenue d'un spectacle de musique d'un groupe Québécois connu;

CONSIDÉRANT QUE l'organisateur du tournoi de balle s'engage à remettre les lieux dans le même état lors de son départ;

Il a été proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu de leur accorder de l'aide et la permission d'utiliser le Camelot, le terrain de balle, la cabane des marqueurs, le casse-croûte, le stationnement et le terrain de jeux.

À l'unanimité des conseillers présents.

b) 1^{er} appel à projets majeur en santé durable

Il s'agit d'informations d'un projet d'une enveloppe de \$ 700,000 visant à développer et à améliorer les infrastructures sportives, culturelles et récréatives. L'enveloppe budgétaire permettra d'opérationnaliser la santé durable sur le territoire de la MRC de Montmagny.

c) Réfection patinoire

Le document *Formulaire de demande de subvention pour le Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure* est remis au conseil pour en faire le suivi.

d) Rapport de la visite de la MMQ

Le 23 mars 2022 une conseillère en gestion des risques – sports et loisirs de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) a procédé à la visite de nos installations sportives et récréatives.

Cette inspection a permis de déceler certains changements à effectuer afin d'améliorer la sécurité du public. Le terme recommandation désigne une anomalie qui représente un risque important et doit être réalisée dans un délai précis.

Ce sont des recommandations qui touchent la patinoire extérieure :

- Sécuriser les buts de hockey;
- Réparer les filets protecteurs au bout de la patinoire;
- Ajouter des filets manquants afin de prévenir des accidents;

Et finalement, mettre en place un processus d'inspection des infrastructures sportives et récréatives et de les consigner dans un registre.

e) URLS : Résumé de la demande

Le projet présenté vise à ce que le terrain de jeux estival puisse bénéficier de matériel adéquat. Début des travaux prévue : 2022-06-28. Le montant total de la demande est de \$ 3,800. pour de l'assistance financière et est suivi par madame France Lévesque de la MRC de Montmagny.

À suivre.

14. Plan d'action avenir et développement de la municipalité

a) Comité de Développement

La prochaine réunion du Comité de Développement se tiendra le jeudi 14 avril 2022.

15. Résolutions diverses

2022-04-05-19 WEED MAN

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Jean-François Mayrand et résolu de renouveler le contrat d'entretien de la pelouse par la compagnie Weed Man au montant de \$ 611,80.

À l'unanimité des conseillers présents.

b) TissésSerrés : pétanque – billard

Le projet est considéré comme étant une belle initiative. Il restera à les rencontrer afin de finaliser leurs besoins et avoir plus de détails.

2022-04-05-20 AJOUT D'UNE ACTION CONCERNANT LES ESPACES EXTÉRIEURS ET BÂTIMENTS AU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE DES AÎNÉS (MADA)

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la démarche MADA et sur recommandation du comité de pilotage MADA, la municipalité a adopté un plan d'action pour l'amélioration de la qualité de vie et le vieillissement actif des aînés;

CONSIDÉRANT QUE dans ce plan d'action, le comité de pilotage MADA a identifié l'objectif d'améliorer l'accès aux lieux publics;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de consultation tenue le 02 mai 2018, révèle que les aînés présents ont reconnu que l'accès au bureau municipal n'était pas adéquat et présente des difficultés d'accès;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à intégrer cette action dans la mise à jour de son plan d'action prévue en 2023;

CONSIDÉRANT QUE le comité de pilotage MADA appui l'intégration de cette action dans le plan d'action MADA de la municipalité

Il est proposé par madame Marie-Hélène Pilote, appuyé de monsieur Guy Boivin et résolu par les conseillers(ères) :

QUE le conseil municipal ajoute l'action « Améliorer l'accès universel au bureau municipal » à son plan d'action actuel et s'engage à ce que celle-ci soit également intégrée, par la suite, dans le plan d'action MADA, qui sera en cours de révision en 2023 en vue de déposer une demande de financement dans le prochain appel à projets du programme PRIMADA.

À l'unanimité des conseillers présents.

2022-04-05-21 DEMANDE DE PLANTS D'ARBRES GRATUITS

À la suite du courriel reçu pour la distribution de jeunes arbres GRATUITS dans notre région, il a été proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu de faire une demande afin de recevoir de jeunes plants d'arbres dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts.

À l'unanimité des conseillers présents.

2022-04-05-22 SERRES DU CANTON

CONSIDÉRANT la proposition des Serres du Canton de fleurir nos six (6) bacs à fleurs et les deux (2) aménagements de fleurs côté est et côté ouest;

Il est proposé par monsieur Jean-François Mayrand, appuyé par madame Marie-Hélène Pilote et résolu d'accepter la proposition des Serres du Canton pour un montant total (taxes incluses) de \$ 2,012.06 pour l'agencement des fleurs.

À l'unanimité des conseillers présents.

2022-04-05-23 UNE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER : LE RE-LAIT MONTMAGNY-L'ISLET

Le Re-Lait Montmagny-L'Islet (Groupe d'entraide en allaitement) sollicite notre soutien financier afin de poursuivre leurs efforts de sensibilisation et d'entraide et de continuer à offrir des services de qualité aux familles et aux parents de nouveau-nés de la région.

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu d'opter pour le montant de BRONZE à \$ 100.00 qui nous offre une visibilité sur leur site Web ainsi que sur leur page FACEBOOK.

À l'unanimité des conseillers présents.

g) Offre de service avec Escouade canine
Ce point a déjà été discuté au point **8. d)**

2022-04-05-24 DEMANDE DE FESTIVAL EN FÊTE

CONSIDÉRANT la reprise de la programmation des activités du Festival Famille en Fête;

CONSIDÉRANT la Fête Nationale du Québec qui se tiendra dans la cour du Complexe municipal;

CONSIDÉRANT le Derby de Démolition le 23 et 24 juin 2022;

CONSIDÉRANT un Tournoi de balle familiale;

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Jean-François Mayrand et résolu d'accorder le soutien logistique et d'autoriser le Festival Famille en Fête d'utiliser la cour et le sous-sol du Complexe municipal et le Pavillon du 150^{ème} afin d'y tenir leur activité pour la Fête Nationale du Québec. De permettre l'utilisation du terrain de balle, du casse-croûte et du Camelot pour le Derby de Démolition et le Tournoi de balle familiale et de permettre la demande de permis de boisson.
À l'unanimité des conseillers présents.

16. Varia ouvert

a) CAPCHA

Des élus ont participé à une séance d'information et donnent un résumé : Plan d'intégration architecturale, répertoire de bâtiment patrimoniaux et la réglementation sur les démolitions des bâtiments et infrastructures du patrimoine sont des actions à venir.

b) Éoliennes

Une invitation a été adressée à la population pour sonner l'alarme et poser leurs questions suite de l'entente établie par la municipalité avec la MRC et l'entente avec l'Alliance de l'Est car les raisons de cette décision ne sont pas claires. Monsieur le maire demande aux gens présents de laisser le conseil terminer les derniers points à l'ordre du jour, de permettre aux gens de poser leurs questions s'il s'agit d'autres sujets que les éoliennes afin de ne laisser place que pour les éoliennes à la toute fin.

c) Grosses vidanges

L'ouverture des Grosses vidanges aura lieu le samedi 17 mai 2022. Les heures et les jours d'ouverture seront les mêmes que par le passé. Une rencontre avec le personnel de l'an passé est à prévoir et faire vider les conteneurs avant l'ouverture.

17. Période de questions

Questions régulières :

Poste vacant à la voirie : le poste sera distribué dans tous les foyers.

Poste vacant au conseil : affichage du poste le 22 avril 2022 et élection le 5 juin 2022.

Séances régulières et spéciales du conseil : affichage sur le site de la municipalité?

Factures à payer : explication supplémentaire pour le compte de TÉLUS.

Sorties des pompiers et des premiers répondants: respect des codes de la sécurité des routes.

Les regards et les plaques d'égout : creux prononcé, à identifier, marquage.

Valves : possibilité de fermer l'eau, identification des valves.

Déneigement : toits, galeries, terrains

Dossier de développement de la municipalité : à travailler.

Suivi du dossier d'expropriation de Sylvie Lavoie : rencontre prévue le 13 mai 2022.

Questions sur les éoliennes :

Pourquoi la population n'a pas été consultée? Les citoyens seront consultés.

Pourquoi le conseil a voté pour l'Alliance de l'Est et pas pour Kruger? Capacité de brancher les nouveaux développements.

Est-ce que Kruger présentera plus d'un projet?

Les raisons pour s'associer avec Alliance de l'Est?

Avantages monétaires pour les membres du conseil? Montant emprunté par la MRC et dont la municipalité sera garant en partie.

Existe-t-il des relations d'affaires entre l'Alliance de l'Est et des membres du conseil?

Combien ça coûte par année? Combien est l'emprunt? Et l'amortissement?

Combien d'années la vie des éoliennes?

Y'a-t-il eu un avis comptable?

BAPE – référendums : à venir, avant la réalisation.

Démentellement du par à la fin et par qui.

Différence entre projet sans emprunt

Comment sera géré le projet :

- Alliance de l'Est : ses avantages à long terme
- Pourquoi renoncer à 50% des redevances?
- Pourquoi l'urgence de prendre une décision?

Potentiel à la municipalité : 200 mégawatts.

Nombre d'éoliennes qui pourraient être installées

Combien a été investi dans le projet éolien avant sa réalisation à Saint-Philémon?

Qui est responsable du transport de l'électricité vers les montagnes?

Acceptation sociale et travailler ensemble (Kruger et l'Alliance de l'Est)

Qui accepte les projets déposés? Hydro-Québec selon les critères établis

Les gens manquent d'éclaircissements et d'informations sur cette transaction : Monsieur le maire informe les gens présents qu'il y aura une rencontre de prévue avec la population de Saint-Paul. Une rencontre citoyenne avec Kruger et avec Alliance de l'Est et les citoyen(ne)s pourront ainsi prendre connaissance des différents enjeux dans ce dossier.

2022-04-05-25 LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets de l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par monsieur Jean-François Mayrand, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu de déclarer la réunion terminée à 22h31.

À l'unanimité des conseillers.


Alain Talbot, Maire

Je, Alain Talbot, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sein de l'article 142(2) du Code municipal.



Claudette Aubé, Directrice générale adjointe et greffière-trésorière

Je, Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 03 mai 2022.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 05 avril 2022.